

Cas pratique (droit de la famille)

Par **Fad**, le **18/05/2017** à **13:48**

bonsoir la communauté,
je suis nouveau parmi vous aussi je découvre a peine le vaste monde des juriste.
En fait j'ai lu plusieurs types de méthodologie du cas pratique et le peu que j'ai saisi ne me permet pas de rédiger une introduction vu que c'est ma première fois de rencontrer ce genre d'exercice.
je souhaiterais que vous me conseilliez une introduction typique de ce sujet de droit de la famille

cas pratique

Mademoiselle Évelyne de nationalité Togolaise, arrive en France le 07 janvier 2015 munie d'un visa cours séjour de 30 jours. Le 02 février de la même année, elle réussit à épouser Jean de nationalité Française, amputé des deux jambes. 06 mois plus tard, elle obtient une carte de resident valable 10 ans et aussitôt quitte le domicile conjugal abandonnant son mari.

Travail a faire:

Trouvez et développer en une dizaine de ligne les arguments pour faire annuler le mariage

Par **Muppet Show**, le **18/05/2017** à **15:33**

Bonjour,

Je ne vois pas à quoi servira de faire une introduction puisqu'on vous demande d'écrire une dizaine de lignes...

D'ailleurs pourquoi une méthodologie sur [s]ce sujet[/s] ? C'est la même pour tous les cas pratiques.

De plus, il me semble que la méthodologie du cas pratique a été déjà traité sur le forum...

Cordialement

Par **Fad**, le **18/05/2017** à **23:26**

aahh je viens de me rendre compte de mon incompréhensible de l'énoncé.
Par ailleurs, si l'énoncé est faite sous la forme >

Par **Muppet Show**, le **19/05/2017** à **08:01**

Alors ?

>

Par **Fad**, le **19/05/2017** à **10:30**

on peut envisager une nullité pour faute de consentement dans la mesure où le consentement de Mlle Adjo est vide d'intentions matrimoniales. Donc pour défaut d'intention conjugal. Ce mariage peut être nul, dès lors que Mlle Adjo ne cherche qu'un ou plusieurs effets secondaires étrangers au but de l'intention matrimoniales

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/05/2017** à **13:09**

Bonjour

[citation] D'ailleurs pourquoi une méthodologie sur ce sujet ? C'est la même pour tous les cas pratiques. [/citation]

Exactement ! Un cas pratique c'est toujours : faire un rappel des faits importants, puis poser le problème de droit et enfin respecter le syllogisme juridique : majeur, mineur, conclusion. La majeur consiste à énoncer la règle de droit de manière générale. La mineur consiste à démontrer que la règle de droit présentée s'applique aux faits. La conclusion ce sont les conséquences découlant de l'application de la règle de droit aux faits